



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2025

Procès-verbal

Date convocation : 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril 2025.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Numéro délibération	Objet	Décision
2025-04-01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025	Pour :15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-02	Transmission des documents budgétaires du CCAS par le biais de la commune	Pour : 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-03	Subvention d'équilibre 2025 : CCAS	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-04	Approbation du compte de gestion 2024 : Caisse des écoles	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-05	Approbation du compte administratif 2024 : Caisse des écoles	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-04-06	Affectation de résultat 2024 : Caisse des écoles	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-07	Vote du budget primitif 2025 : Caisse des écoles	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-08	Subvention d'équilibre 2025 : Caisse des écoles	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-09	Vote des taux 2025	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-10	Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Commune	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-04-11	Affectation de résultats 2024 : Commune	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-12	Approbation du Budget primitif 2025 : Commune	Pour 15 Contre 0 Abstention 0

2025-04-13	Subventions aux associations 2025	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-14	Admission en non-valeurs	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-15	Demande de subvention au CD31 : rénovation toiture église	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-16	Demande de subvention au CD31 : acquisition de lits pour dortoir de l'école	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-17	Demande de subvention au CD31 : acquisition de matériel d'entretien et de restauration	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-18	Demande de subvention au CD31 : acquisition de matériel pédagogique pour l'école	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
2025-04-19	Demande de subvention au CD31 et Région : réhabilitation du centre culturel	Pour 15 Contre 0 Abstention 0

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu de la séance précédente qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 11 mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de BONNET Frédérique

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Valide le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2025

2- Transmission des documents budgétaires du CCAS par le biais de la commune

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

L'envoi des documents budgétaires sur l'application « Actes budgétaires » par le biais de la commune est possible lorsque le Budget CCAS est rattaché à la commune.

Le décret n°87-130 du 26/02/1987, autorise le CCAS dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 30 489.80 euros, à rattacher leur comptabilité à celle de la commune. Le CCAS peut décider que ces opérations ne soient retracées dans un compte distinct et qu'elles font l'objet d'une comptabilité annexée à celle de la commune de rattachement. Le budget adopté par le conseil d'administration est alors présenté en annexe du budget de la commune.

Dès lors, bien que disposant d'une personnalité morale distincte de la commune de rattachement, il est possible de télétransmettre leurs délibérations budgétaires via l'émetteur de la commune de rattachement.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De télétransmettre les délibérations budgétaires du CCAS via l'émetteur de la commune

3 – Subvention d'équilibre 2025 : CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Madame le Maire informe qu'il doit être versé une subvention d'équilibre pour le budget du CCAS

- CCAS : le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 6 480 €. La commune doit verser la somme de 3 200 € en faveur du CCAS.

Madame le Maire propose de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 3 200€ pour le budget du CCAS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à procéder au versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 3 200 € pour le budget du CCAS.

4 - Approbation du compte de gestion 2024 : Caisse des écoles

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Concernant le compte de gestion 2024, les résultats présentés sont :

Fonctionnement : + 674.27 €

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare :

- Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - Approbation du compte administratif la Caisse des écoles année 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération 20240306 du 15 avril 2024 approuvant le vote du BP 2024

Madame SOLOMIAC Colette, Maire de Cépet passe la présidence à M FOUGERAY Jean-Michel, Le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte Administratif. M FOUGERAY Jean-Michel, 1^{er} adjoint présente le compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	17 780.73 €	18 299.05€	+ 155.95 €	+ 674.27 €	+ 674.27 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget caisse des écoles

6 - Affectation de résultat 2024 Caisse des écoles

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Vu le compte de gestion du receveur municipal,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 674.27 €

Madame le maire propose :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	518.32 €
Résultats antérieurs reportés	155.95 €
Résultat à affecter	674. 27 €
Report de fonctionnement	674.27 €

7 - Vote du budget Caisse des écoles 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Madame le Maire SOLOMIAC Colette, propose au Conseil Municipal le budget annexe de la Caisse des écoles pour l'exercice 2025, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	18 650 €
TOTAL		18 650 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition
74	Dotations, subventions et participations	17 975.73 €
R 002	Résultat reporté ou anticipé	674.27 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		18 650 €

8- Subvention d'équilibre Caisse des écoles 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Madame le Maire informe qu'il doit être versé une subvention d'équilibre pour le budget de la Caisse des écoles.

- Caisse des écoles : le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 18 650 €. La commune doit ainsi verser la somme de 17 975.73 € en faveur de la caisse des écoles.

Madame le Maire propose de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 17 975.73 € pour le budget de la caisse des écoles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à procéder au versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 17 975.73 € pour le budget annexe de la caisse des écoles.

9- Vote des taux des taxes foncières propriétés bâties, non bâties et taxe d'habitation sur résidences secondaires

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2025 comme suit les taux de 2024

TAXES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	49.92	49.92
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	100.16	100.16
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	21.42	21.42

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 49.92
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 100.16
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 21.42

10- Commune : Approbation du Compte Financier Unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de CEPET,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le compte administratif 2024 du budget de la Commune de Cépet se présente ainsi que suit :

SECTION	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	EXCEDENT/ DEFICIT 2024	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT CUMULE 2024
FONCTIONNEMENT	2 253 087.15 €	2 185 948.18 €	- 67 138.97 €	393 361.52 €	326 222.55 €
INVESTISSEMENT	365 466.99 €	174 103.14 €	- 191 363.85 €	822 228.49 €	630 864.64 €

Madame le Maire s'étant retirée de la salle au moment du vote, son pouvoir ne peut être utilisé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune
- DONNE pouvoir à Mme Le Maire prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

11- Commune : Affectation de résultats 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Madame le Maire, Colette SOLOMIAC, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter, conformément à la législation sur la comptabilité M 57, les excédents ou déficits de fonctionnement de l'exercice 2024.

Après avoir examiné et approuvé le compte financier unique,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement 326 222.55 € comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	- 67 138.97 €
B Résultat antérieur reporté	393 361.52 €
C Résultat à affecter (A+B) –Hors reste à réaliser	326 222.55 €

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent d'investissement 630 864.64 € comme suit :

Résultat d'investissement

D Solde d'exécution d'investissement	- 191 363.85 €
E Report Antérieur 2024	822 228.49 €
F Restes à réaliser en dépenses	- 993 194.16 €
G Restes à réaliser en recettes	303 467.40 €
H Résultat cumulé investissement (D+E-F+G)	- 58 862.12 €
Résultat cumulé investissement hors RAR (D+E)	630 864.64 €

Article unique : Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| - Affectation en investissement compte R 1068 : | 0 euros |
| - Report en fonctionnement R 002 : | 326 222.55 euros |
| - Report en investissement R 001 : | 630 864.64 euros |

12- Commune : Approbation du Budget Primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Madame le Maire, Colette SOLOMIAC, propose au Conseil Municipal le budget primitif communal pour l'exercice 2025, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	570 302.52 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 495 054.98 €
014	Atténuations de produits	73 894.00 €
65	Autres charges de gestion courante	210 350.00 €
Total des dépenses de gestion courante		2 349 601.50 €
66	Charges financières	27 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68	Dotations aux provisions pour risques	18 825.48 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 396 426.98 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	154 534.57 €
TOTAL		2 555 961.55 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition
013	Atténuations de charges	3 600.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	251 065.00 €
73	Impôts et taxes	1 382 823.00 €
74	Dotations, subventions et participations	561 183.00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 053.00 €
Total des recettes de gestion courante		2 228 724.00 €
76	Produits financiers	15.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 229 739.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €
TOTAL		2 229 739.00 €
R 002	Résultat reporté ou anticipé	326 222.55 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		2 555 961.55 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Proposition	Total
	Opération d'équipements	993 194.16 €	582 456.12 €	1 575 650.28
	Total des dépenses d'équipement	993 194.16 €	582 456.12 €	1 575 650.28 €
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000.00 €	50 000.00 €
	Total des dépenses financières		50 000.00 €	50 000.00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement		632 456.12 €	1 625 650.28 €
040	Opérations d'ordre entre sections		- €	- €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	- €
	TOTAL	993 194.16 €	632 456.12 €	1 625 650.28

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Proposition	Total
13	Subventions d'investissement	303 467.40 €	430 245.67 €	733 713.07 €
16	Emprunts et dettes assimilées		-	-
	Total des recettes d'équipement	303 467.40 €	430 245.67 €	733 713.07 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		102 000.00 €	102 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-	-
024	Produits de cessions		-	-
	Total des recettes financières		102 000.00 €	102 000.00 €
	Total des recettes réelles d'investissement		532 245.67 €	835 713.07 €
040	Opérations d'ordre entre sections		5 000.00 €	5 000.00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement		5 000.00 €	5 000.00 €
	TOTAL		537 245.67 €	840 713.07 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté ou		630 402.64 €	215 113.97 €
	021 Virement à la section de fonctionnement		154 535.57 €	154 535.57 €
	Total des recettes d'investissement cumulées			1 625 650.28 €

Sur proposition de Madame Le Maire après lecture du budget primitif de 2025 par chapitres et articles, Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif de 2025.

13- Subventions aux associations année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer aux associations les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTION ASSOCIATIONS 2025

Associations Bénéficiaires	VOTEES
AACDC	400.00 €
AMICALE DES AINES	750.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	- €
CEP'A DU JEU	600.00 €
CEPET FOOTBALL VETERANS	600.00 €
CEPET FOOTBALL VETERANS subvention exceptionnelle	200.00 €
CEPET LOISIRS	- €
LOLIDANCE	1 800.00 €
CEP'ET VINS	450.00 €
CHASSE(assoc communale ...)	800.00 €
COMITE DES PARENTS D'ELEVES	1 000.00 €
ECOLE DE RUGBY	- €
EURYTHMIE	500.00 €
FNACA	100.00 €
LA BOULE CEPETOISE	700.00 €
LA BOULE CEPETOISE subvention exceptionnelle	300.00 €
LES PETITES FRAPPES	200.00 €
LES PLANCHES A L'ENVERS	500.00 €
LES PLANCHES A L'ENVERS subvention exceptionnelle	200.00 €
JUDO	300.00 €
USBSSC FOOTBALL	1 500.00 €
USBSSC FOOTBALL subvention exceptionnelle	200.00 €
Fondation Marie-Louise	200.00 €
TOTAUX VERSES	11 300.00 €

14- Admission en non-valeurs

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'elle a reçu de Madame le comptable public, plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 657.53 €.

La liste de créances qui n'ont pu être recouvrées concerne des factures cantine et ALAE pour un montant de 657.53 euros.

Il convient donc d'admettre ces sommes en non-valeur au compte 6541.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ARTICLE 1 : DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur présentée par Madame Christine CADRET comptable public, pour un montant global de 657.53 € sur le budget principal
- ARTICLE 2 : Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget principal 2025 à l'article 6541.

15- Demande de subvention au CD 31 pour la rénovation de la toiture de l'église

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Considérant la nécessité de rénover la toiture de l'église de la commune pour un montant HT de 5 273.04€.

Considérant que le département octroie des subventions dans le cadre de son programme « Contrats des Territoires ».

De solliciter, pour la rénovation de la toiture de l'église une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer la rénovation énoncée ci-dessus pour un montant total de 5 273.04 euros HT
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits sont prévus au BP 2025
- Sollicite le Département pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

16- Demande de subvention au CD 31 pour l'acquisition de lits et fournitures pour le dortoir de l'école

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Considérant la nécessité l'acquisition de lits pour le dortoir de l'école de la commune pour un montant HT de 3 473.75€.
Considérant que le département octroie des subventions dans le cadre de son programme « Contrats des Territoires ».

De solliciter, pour l'acquisition de lits et fournitures, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer l'acquisition énoncée ci-dessus pour un montant total de 3 473.75 euros HT
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits sont prévus au BP 2025
- Sollicite le Département pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

17- Demande de subvention au CD 31 pour l'acquisition de matériel entretien et restauration

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Considérant la nécessité l'acquisition de matériel d'entretien et de restauration pour l'école de la commune pour un montant HT de 1 032.94 €.

Considérant que le département octroie des subventions dans le cadre de son programme « Contrats des Territoires ».
De solliciter, pour l'acquisition de matériel d'entretien et de restauration, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer l'acquisition énoncée ci-dessus pour un montant total de 1 032.94 euros HT
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits sont prévus au BP 2025
- Sollicite le Département pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement

18- Demande de subvention au CD 31 pour l'acquisition de matériel pédagogique pour l'école

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Considérant la nécessité l'acquisition de matériel pédagogique pour l'école de la commune pour un montant HT de 1 051.25 €.

Considérant que le département octroie des subventions dans le cadre de son programme « Contrats des Territoires ».

De solliciter, pour l'acquisition de matériel pédagogique, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer l'acquisition énoncée ci-dessus pour un montant total de 1 051.25 euros HT
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits sont prévus au BP 2025
- Sollicite le Département pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

19- Demande de subvention au CD 31/Région pour la réhabilitation et l'aménagement du centre culturel

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SOLOMIAC ; M FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. CROS ; Mme LADOUX ; Mme FAU ; M JAUZION ; M BIGARAN ; M BORRULL ; Mme DUBOUX ; Mme GONCALVES ; M KARAGOZIAN ; Mme DUVERGER

Etaient absents avec procuration : M TIRLOY ; M HENEIN ;

Etaient absents : Mme DELVINGT ; Mme BONNET ;

Secrétaire de séance : M CROS Gilles

Madame le Maire, Colette SOLOMIAC, explique au Conseil Municipal, que des travaux supplémentaires ainsi que l'acquisition de matériel sont indispensables pour la mise en œuvre des deux bâtiments sur le chantier initial (Ancien Presbytère),

Le montant des opérations s'élève à 198 794.50 € HT.

Dépenses (en HT)		Recettes	
Travaux	198 794.50 €	Conseil Départemental 40%	79 517.80 €
		Région 20%	39 758.90
		Autofinancement 40%	79 517.80 €
Total	198 794.50 €	Total	198 794.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer la réhabilitation énoncée ci-dessus pour un montant total de 198 794.50 euros HT
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits sont prévus au BP 2025
- Sollicite le Département pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.
- Sollicite la Région pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
M CROS Gilles



Le Maire,
Mme SOLOMIAC Colette

